

## Les enfants roms ont droit à l'école

Près de 6 000 enfants roms vivent en France une situation scandaleuse d'exclusion scolaire. Ils risquent d'atteindre leurs 16 ans sans avoir jamais ou presque été à l'école. Les familles Roms sont des familles originaires de différents pays d'Europe de l'Est (90 % étant de nationalité roumaine, les autres venant de Bulgarie ou d'ex-Yougoslavie) qui ont dû fuir leur pays d'origine pour des raisons économiques ou de discrimination raciste. Cette population doit faire face à des conditions matérielles souvent indignes, à des accès à l'emploi ou à la couverture sociale difficile, à des expulsions courantes... ce qui a d'énormes conséquences sur la scolarisation de leurs enfants. La difficulté première pour cette scolarisation est l'inscription des enfants à l'école face au refus de municipalités qui exigent abusivement des justificatifs (notamment de domicile).

### **Et en Haute-Savoie**

Le maire de Nangy a refusé, dans un premier temps, d'inscrire dans l'école communale une dizaine d'enfants roms, sous prétexte qu'ils n'étaient pas domiciliés officiellement sur la commune (extrêmement pauvres, ils y occupaient un squat de façon illégale). L'Inspecteur de Circonscription a pu, avec l'aide d'enseignants dévoués, la Ligue des Droits de l'Homme et la PMI, et après plusieurs interventions, rétablir ce droit à l'éducation. Pour sa part, le SNUipp-FSU, qui travaille activement avec le réseau RomEurope, lui a apporté un soutien pratique, en lui fournissant notamment plusieurs délibérés de la HALDE qui rappellent que « *le droit à l'éducation est un droit fondamental sur lequel le maire n'a aucun pouvoir d'appréciation, totalement distinct de la question des conditions de résidence.* »

Mais cette scolarisation ne règle pas tout, car il faut parfois faire face à l'hostilité d'une partie des parents d'élèves (et ce fut malheureusement le cas, au début, à Nangy, même si, par la suite, une solidarité appréciable s'est mise en place autour de l'école) et surtout à des conditions de travail difficiles, auprès d'une population extrêmement pauvre, en retard scolaire et non-francophone.

### **Améliorer leurs conditions de scolarisation**

A Nangy, une enseignante volontaire de CLIN (classe d'initiation permettant de regrouper, de manière souple, de petits effectifs d'enfants non francophones) a été dépêchée sur l'école à mi-temps, mais bien souvent ces enfants sont mis dans des classes ordinaires, alors que leur situation mériterait un dispositif particulier. Cette non-scolarisation ou "mal-scolarisation" hypothèque sérieusement leurs chances d'apprendre le français et de réussir leur intégration sociale. Aujourd'hui, le droit à l'éducation doit s'accompagner de mesures qui permettent une scolarisation effective de qualité, dans la durée.

Si vous êtes confronté(e) à ce problème, contactez le SNUipp-FSU.

Sandrine EDME